

## **Réunion du 28 janvier 2016**

*L'an deux mil seize, le 28 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire.*

**Date de Convocation :** 19 janvier 2016

**Présents :** Messieurs JEUDY, AUGENDRE, LABBE et VIRLOGEUX. Mesdames DESNAUDS, TOURET, SOURIOUX, CUSIN-MASSET et GRANSEIGNE.

**Excusés :** Alain PERRIER, Claude BARRET, Laetitia LAMARTINE, Yvette MERITET, Claude THUIZAT et Benoît LAUSDAT

**Monsieur Alain VIRLOGEUX a été élu secrétaire de séance.**

-----

### **CCAB 3ème tranche**

Monsieur le Maire explique que le nouveau décompte général et définitif présenté par l'entreprise Eurovia ne donne pas satisfaction. Il a demandé un nouveau calcul qui porterait le montant de l'avenant à 1 180,20 €.

Le dossier est donc toujours en attente du nouveau décompte général et définitif.

### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Bardot pour la réfection de la toiture du bâtiment de la Trésorerie. En effet, il est nécessaire de prévoir ces travaux car la toiture de ce bâtiment communal est à refaire en totalité.

Le Conseil Municipal décide de :

- réaliser les travaux de réfection de la toiture de la Trésorerie pour un montant de 24 894,61 € HT selon le devis joint à la présente délibération.
- financer ces travaux au budget primitif 2016
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti
- approuve le plan de financement suivant : 7 468 € de subvention du Conseil Départemental et 17 426.61 € d'autofinancement.

### **Demande de subvention pour un enfant scolarisé à la Maison familiale de Saligny sur Roudon**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention pour l'enfant Romain Cornilleau domicilié 23 bis Route Nationale au Montet . Cette demande émane de la maison familiale de Saligny sur Roudon pour un voyage scolaire.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande, le budget communal ne permet pas une telle dépense qui risquerait de créer un précédent.

## **Indemnité de fonction du Maire**

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016 dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond.

Jusqu'à maintenant, Monsieur le Maire perçoit 50 % de l'indemnité maximum. Le Maire souhaite conserver son indemnité sur ce montant réduit (589,23 € brut) et donc ne pas percevoir la totalité.

Le Conseil Municipal acte la décision du Maire.

## **Questions diverses**

Le Conseil Municipal souhaite demander au SDE de changer l'emplacement de la borne de recharge pour véhicules électriques afin de l'installer sur la place du 8 mai (côté mur de l'ancienne Maison de Retraite).

Monsieur Augendre demande que l'article concernant la réglementation des feux de jardin paraisse sur la prochaine édition municipale. Il déplore également que les rues du centre bourg soient envahies par les crottes de chien.

Madame Desnauds informe l'assemblée que le circuit du transport scolaire sera modifié à partir du 1er février de façon à ce que les élèves de l'école de Rocles puissent participer pleinement aux TAP.

Madame Turret fait remarquer que les trottoirs ne sont pas propres. Elle suggère l'établissement d'un carnet d'entretien des bâtiments communaux afin d'établir un programme qui permettrait de remettre différents bâtiments en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.